

Afin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture, ce document utilise le masculin générique.

Titulaire :

Fonction / titre : Responsable de mesure

Mesure : BIP Jeunes

Ligne hiérarchique : La direction

Suppléance : Un membre de la direction ou autre selon délégation

Lieu de travail principal : Avenue de Sévelin 32, 1004 Lausanne

1. Mission générale du poste

Assurer le bon fonctionnement de la mesure en collaboration avec la direction et mener son action dans le respect de la convention passée avec la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) ainsi que de la Charte de l'Association Mobilet'.

2. Mission générale de la mesure

Accompagner les participants en vue d'une insertion socioprofessionnelle en privilégiant l'orientation vers une voie de formation professionnelle qualifiante.

3. Domaines clés de responsabilités et tâches liées à celles-ci

- Assurer la bonne marche générale de la mesure
 - Mener son action en tenant compte des objectifs et du mandat confié par la DGCS
 - Élaborer le concept pédagogique, garantir sa mise en œuvre et veiller à son actualisation
 - Coordonner les activités de la mesure
 - Veiller à maintenir un climat apaisé et convivial
 - Organiser et animer les colloques d'équipe
 - Favoriser les échanges entre les collaborateurs
 - Gérer et planifier les vacances et autres absences des collaborateurs
 - Gérer les horaires des collaborateurs
 - Remplacer les collaborateurs en cas d'absence
 - Assurer l'interface entre l'équipe et la direction
 - Soutenir et être une personne ressource pour l'équipe
 - Effectuer les entretiens de collaboration des collaborateurs
 - Préavisier les demandes de formations continues et les transmettre à la direction
 - Organiser et animer les journées pédagogiques
- Gérer le suivi des participants
 - Garantir le processus d'admission et de fin de mesure
 - Être garant de la qualité de l'accompagnement et l'évaluer régulièrement
 - Planifier un programme adapté
 - Évaluer la faisabilité du projet professionnel
 - Corriger et valider les bilans finaux
 - Effectuer des entretiens de recadrage et de régulation
 - Assumer le rôle d'éducateur et animer des activités collectives (selon le descriptif de fonction n°002.20)
- Collaborer avec les différents partenaires
 - Représenter la mesure auprès des différents partenaires extérieurs
 - Collaborer avec les autorités d'application, CSR (Centre Social Régional), réseau institutionnel, Guichets T1, etc.
 - Participer à la visite de bilan annuelle avec la DIRIS (Direction de l'Insertion et des solidarités)

- Collaborer avec la direction de l'Association Mobilet'
 - Transmettre toutes les informations utiles à la direction et au secrétariat de direction & RH
 - Participer aux séances co-dir
 - Collaborer avec les autres responsables de mesure et mener des projets communs
 - Participer sur demande aux séances de comité de l'Association
 - Participer au processus de recrutement du personnel de la mesure
 - Participer au processus d'intégration des nouveaux collaborateurs de l'Association
 - Participer à l'élaboration du budget de la mesure
 - Veiller au respect du budget établi selon les directives financières
 - Établir la facturation mensuelle des prestations en collaboration avec le secrétariat de direction & RH
 - Produire les statistiques et participer à la rédaction du rapport d'activité annuel de l'Association

4. Contexte et obligations liées au poste

- Respecter l'astreinte au secret de fonction ainsi que le règlement sur la protection des données
- Assumer des permanences et/ou des suppléances en fonction des besoins
- Assumer certaines tâches et responsabilités déléguées par la direction en fonction des besoins
- Veiller à la maintenance des locaux et au respect du matériel
- Actualiser son niveau de formation en fonction de l'évolution des exigences du poste

5. Compétences requises

- Compétences managériales
- Compétences relationnelles
- Compétences administratives, rédactionnelles et conceptuelles